## proceduracivile.ch

Francesco Naef, Répertoire de jurisprudence sur le CPC suisse, in: proceduracivile.ch, (consulté le 30.10.25)

## Art. 283 Décision unique

- <sup>1</sup> Dans sa décision sur le divorce, le tribunal règle également les effets de celui-ci.
- <sup>2</sup> Pour de justes motifs, les époux peuvent être renvoyés à faire trancher la liquidation de leur régime matrimonial dans une procédure séparée.